

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2EME Réunion de 2016****Séance du 12 et 13 avril 2016**CD20160412_17
id. 2459

Les douze et treize avril deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme M. BAULU, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :

Mme B. BAREGES, M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE
TARN-ET-GARONNE
BUDGET PRIMITIF 2016**

Le Budget Primitif pour 2016 du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Tarn-et-Garonne voté avec reprise des résultats de l'exercice précédent, s'élève à 23 053 479,14 € , soit pour :

- la section d'investissement 6 777 258,07 €

- la section de fonctionnement 16 276 221,07 €

Ce budget repose sur deux ressources essentielles de fonctionnement. Il s'agit d'une part, des cotisations des communes et établissements publics de coopération intercommunale et, d'autre part, de la contribution du Conseil Départemental.

I – LES COTISATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Les cotisations communales et intercommunales ont fait l'objet d'une majoration de 0,2%, conforme au taux d'évolution des prix à la consommation. Elles sont prévues ainsi qu'il suit :

*** Communes ne possédant pas de Centre de secours**

- Contribution: 2 011 757,66 €

*** Communes avec Centre de première intervention**

- Contribution: 136 763,63 €

*** Communes avec Centre de 2ème et 3ème catégorie**

- Contribution: 762 334,56 €

*** Communes avec Centre de 1ère catégorie**

- Contribution: 762 010,18 €

*** Commune avec Centre de secours principal mixte**

- Contribution: 2 918 279,45 €

*** EPCI: Communauté des communes des Deux Rives**

- Contribution..... 158 864,07 €

Total des cotisations communales et intercommunales 6 750 009,55 €

II – LA CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT

La contribution départementale pour 2016 s'établit à **7 561 724,00 €** (Elle s'élevait en 2015 à 7 407 648,00 €), soit une progression de 2,08% qui inclut la participation pour la mutuelle des sapeurs-pompiers volontaires retraités qui était auparavant réglée à part.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte des montants des cotisations communales et intercommunales, figurant au Budget Primitif du Service Départemental d'Incendie et de Secours et dans les documents annexés ;
- Ratifie l'inscription d'un crédit de 7 561 724,00 €, au titre de la contribution du Conseil Départemental au budget du S.D.I.S. pour l'année 2016, à l'article 6553, sous-fonction 12, du budget départemental.

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC